



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 21 décembre 2023

**Objet : Approbation de conventions de financement entre la ville de Bastia et la caisse d'allocations familiales de Haute- Corse**

**Date de la convocation : 15 décembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 28**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Françoise FILIPPI ;  
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;  
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 227-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 19 décembre 2023 ;

**Considérant** que les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont des acteurs majeurs dans le domaine de la Petite enfance notamment dans le développement et le financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) ;

**Considérant** les demandes de subvention au titre du Fonds publics et territoires déposées auprès de la CAF de Haute Corse en mars 2023 ;

**Considérant** les projets de convention de financement qui en découlent, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière soit :

- Une contribution financière de 38 636 € portant sur le financement de la formation d'apprentis à la crèche municipale.
- Une contribution financière de 30 739 € portant sur le financement de la formation d'apprentis dans les écoles maternelles de la Ville de Bastia.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1:**

- **Approuve** les conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/12/2023

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*